

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 31 (1902)

**Heft:** 23

  

**Rubrik:** Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

notre volonté, c'est le seul moyen d'être heureux ici-bas, dans tous les événements qui nous arrivent.

Donc, confiance et soumission à la volonté de Dieu.

Mes affectueuses salutations,

ALPHONSE.

Au nom des Conférences régionales de la rive droite :

(A suivre.)

MOREL, Jules, inst., secrétaire.



## BIBLIOGRAPHIE

*Choix de mots latins*, par Ch. L. Longchamp, ancien maître de collège ; chez Burkhardt, à Genève. — Cet ouvrage contient, groupés par familles, plusieurs milliers de mots latins et d'expressions latines avec leurs équivalents français. Il s'adresse spécialement à ceux qui, n'ayant pas eu le privilège de faire des études classiques, désirent néanmoins posséder les éléments du latin, auxiliaire si utile pour l'étude de notre langue. Dire que ce livre est arrivé à sa sixième édition et qu'il est adopté par le département de l'Instruction publique du canton de Genève, c'est signaler sa valeur.



## Chronique scolaire

**Angleterre.** — La Chambre des Communes vient d'adopter, après quarante-cinq jours de débats, la nouvelle loi scolaire « Education bill », qui maintient la liberté d'enseignement et respecte le principe de l'école confessionnelle.

**Confédération.** — *Les subventions scolaires.* — Le peuple suisse a adopté, le 23 novembre, par 252000 oui, contre 79000 non, le nouvel article constitutionnel, qui institue les subventions de l'école primaire par la Confédération.

Comme nous l'avions prévu, le scrutin n'a pas été très fréquenté. C'est à peu près la moitié du corps électoral qui s'est tenue éloignée des urnes. Les 79000 opposants représentent le tiers des votants, soit le sixième des électeurs. D'où il suit que l'article de la Constitution relatif aux subventions de l'école n'a été résolument accepté que par les deux sixièmes environ des citoyens habiles à voter.

L'opposition a été plus forte dans la Suisse allemande que dans les cantons romands. Le vote du canton de Fribourg, qui a donné 11354 oui, contre 1887 non, a été très remarqué. Dans le Valais, le chiffre des rejetants, qui atteint presque les 3000, représente le tiers des votants.

Dans les rangs des abstentionnistes se trouve le groupe important des hommes qui redoutent encore l'intervention, même

financière, de la Confédération dans le domaine scolaire. Ces craintes sont-elles fondées? Nous ne le croyons pas, parce que le nouvel article constitutionnel sauvegarde mieux l'autonomie et la compétence des cantons en matière scolaire que l'ancien article 27, assez vague d'ailleurs et toujours susceptible d'interprétations forcées et arbitraires.

Quoi qu'il en soit, il faut que les Chambres fédérales se montrent sages dans l'élaboration de la loi d'exécution. On nous assure que M. Ruchet, chef du Département de l'Intérieur, présentera très prochainement au Conseil fédéral le projet de loi développant le nouvel article constitutionnel. Le projet ne s'écartera pas sensiblement de celui qui avait été élaboré en octobre 1901. Il sera vraisemblablement soumis aux délibérations des Conseils législatifs dans la prochaine session de décembre.

**Suisse romande.** — Nous lisons dans la *Semaine catholique* : Les populations catholiques de la Suisse romande, surtout les prêtres et les instituteurs, viennent de recevoir de Neuchâtel la 1<sup>re</sup> livraison d'une bible illustrée, publiée par M. Secretan, pasteur. Sans nous prononcer sur la valeur littéraire et artistique de cet ouvrage, nous croyons devoir rappeler aux fidèles la défense de lire et de conserver des éditions non approuvées par l'autorité ecclésiastique. Pleine de respect pour l'Écriture Sainte, l'Église veut en contrôler les traductions en langue vulgaire pour empêcher toute interprétation erronée ou téméraire. Tous les chrétiens doivent reconnaître cette sagesse de Rome et s'incliner devant les décisions du Saint-Siège.

**Fribourg.** — L'inauguration solennelle des cours de l'Université a eu lieu le 15 novembre. A la messe, M. l'abbé Currat, chancelier de l'Évêché, a prononcé un remarquable discours sur la mission de l'Université. Dans la grande salle de la Grenette, ont parlé M. le Dr Baumhauer, recteur sortant de charge, et le R. P. Mandonnet, nouveau recteur.

Durant ce semestre d'hiver, les cours sont fréquentés par 369 étudiants immatriculés et 78 auditeurs; soit au total 447 étudiants. Les Suisses immatriculés sont au nombre de 158, et les étudiants étrangers, au nombre de 211. Fribourg compte 37 étudiants et le Valais 8. Ces chiffres, nous dit-on, sont les plus élevés, atteints depuis l'ouverture de l'Université.

**Valais.** — Le jeudi 20 novembre, le Grand Conseil du canton du Valais a élu membre du Conseil d'Etat, par 96 voix, M. l'avocat *Laurent Rey*, de Vionnaz, préposé à l'office des poursuites du district de Monthey.

M. Rey est un jeune qui a déployé beaucoup d'activité dans son bureau de Monthey. Homme d'ordre et d'intelligence, il est appelé à rendre d'importants services à son canton.

Nous prions le nouveau conseiller d'Etat d'agréer nos plus vives félicitations.

— *Autres nominations.* — M. *François Giroud*, inspecteur d'école et président de la Société valaisanne d'Education, a été chargé du Secrétariat cantonal d'agriculture.

M. *Jules Gaist*, instituteur à Chamoson, a été élu député au Grand Conseil, en remplacement de M. F. Giroud.

---

◆◆◆

## AVIS OFFICIEL

---

L'administration du dépôt du matériel scolaire du canton de Fribourg, section A, informe le corps enseignant que le *registre d'absences et journal de classe* pour les cours de perfectionnement ne peut pas encore être mis en vente.

Par avis ultérieur, on fera connaître la date de son impression.

---

## Avis de la rédaction

---

Nous devons rappeler que nous n'insérons pas les correspondances anonymes. Nos collaborateurs ont d'ailleurs toute liberté de faire paraître leurs articles avec ou sans signature comme aussi d'emprunter un pseudonyme.

Nous prions aussi quelques-uns de nos correspondants de ne pas utiliser pour leur copie un papier de trop grand format et de n'écrire que sur le **recto** de la page.

**Les nouveaux abonnés du *Bulletin* recevront, dès ce jour, la revue sans augmentation de prix.**

**Dans la livraison du 15 décembre, nous commencerons la publication du « Bilan géographique de l'année 1902 ».**

---

## A HAUTERIVE !

---

*Une double ceinture entoure la presqu'île :*  
*L'une, parfois, bruyante en ses jours de fureur,*  
*S'apaise au beau soleil et redevient tranquille,*  
*Murmurant son refrain au grand sapin rêveur...,*  
*L'autre, dans le granit, formidable, se dresse,*  
*Rempart cyclopéen où l'écho renvoyé*  
*Retombe, en gémissant, sous le poids qui l'opprime,*  
*Jusqu'au fond où le flot s'enfuit précipité.*